

**Avis de la CRAT relatif à l'arrêté provisoire concernant le
SAR/AV45 « Mess des officiers Province de Luxembourg »
à ARLON**

Conformément à l'article 169 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur l'arrêté du Gouvernement relatif au réaménagement d'un site dont il fixe le périmètre.

1. CONTEXTE DU PROJET

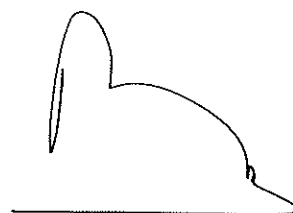
<u>Brève description du projet :</u>	Assainissement d'un site de 0,6 ha ayant accueilli des bâtiments administratifs, salles polyvalentes, mess et dortoirs des officiers en vue d'y reconverter les locaux en logements et bureaux et de verduriser l'intérieur d'îlot
<u>Demande :</u>	Arrêté provisoire
<u>Localisation :</u>	Rue du Général Molitor, au sud-ouest du centre d'Arlon, à proximité de la gare
<u>Situation au plan de secteur :</u>	Zone d'habitat
<u>Demandeur :</u>	Commune d'Arlon, avec l'appui de l'intercommunale IDELUX
<u>Autorité compétente :</u>	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier :</u>	30 avril 2010

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté.

Elle relève que le site, d'une superficie de 6000 m² est localisé en zone d'habitat à l'une des entrées de l'hypercentre d'Arlon. De plus, il jouit d'un accès aisé à la gare et aux grands axes routiers.

La CRAT estime dès lors que le site bénéficie d'un réel potentiel de réaménagement en vue d'y créer du logement. Celui-ci permettra, entre autres, de combler un vide dans la structure urbaine.



Philippe BARRAS,
Président